

## **41 - Restructuration de l'Ilot Pompiers - Finalisation de la transaction 4, rue Oudet**

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur :** Par acte du 27 octobre 2010, la commune a fait l'acquisition du garage automobile de M. et Mme SUBIGER dans le cadre du droit de préemption.

Cette acquisition était motivée par le fait que le bien mis en vente se situe au cœur de l'Ilot Pompiers, lequel fait l'objet d'un projet de restructuration impliquant une maîtrise foncière publique ; elle est intervenue au prix correspondant à l'estimation de France Domaine soit 286 000 €, estimation hors stock.

Il avait été convenu au moment de la négociation que le vendeur se chargerait d'écouler son stock de pièces détachées jusqu'au transfert de propriété et que la commune lui rachèterait les invendus constatés le jour de la signature de l'acte.

La valeur du stock a été établie au 2 novembre 2010 à 1 106,38 € (soit environ 10 % de la valeur initiale), il s'agit de pièces automobiles de la marque Renault qui pourraient être utilisées par la Direction PAL.

En cas d'accord, la dépense sera prélevée au chapitre 011.020/60632 CS 32000.

### **Proposition**

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer favorablement sur le principe de l'acquisition par la commune du stock de pièces détachées de M. et Mme SUBIGER Christian au prix de 1 106,38 €.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 25 octobre 2011.*